



OBJET : SORTIE DU PATRIMOINE COMMUNAL DE 2 TONDEUSES - 1 COUPE BORDURE - 1 PULVERISATEUR - 2 DEBROUSSAILLEUSES - 4 SOUFFLEURS - 3 TAILLES HAIE

VU les articles L 1311-1 et L 2122-21 7° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à Romain EVRARD, Adjoint au Maire, Délégué à la transition écologique et au développement durable

CONSIDERANT que la commune est propriétaire :

Depuis 2005 d'un coupe bordure de marque TORO n° 1000 741 3300 DS

Depuis 2015 d'un pulvérisateur STIHL SR 430 n° 366 095 375

Depuis 2009 d'une débroussailleuse STIHL FS 400 n° 170952580

Depuis 2005 d'un taille haie HSE81 STIHL n° 994 118 720

Depuis 1999 d'un souffleur BR400 STIHL n° 420396731

Depuis 1999 d'un souffleur BR400 STIHL n° 420396733

Depuis 1999 d'un souffleur BR400 STIHL n° 420396734

Depuis 2008 d'un souffleur BR600 STIHL n° 278475670

Depuis 2005 d'un taille haie HL75K STIHL n° 142604493

Depuis d'un taille haie double lame KM100T STIHL n° 346

Depuis 2010 d'une débroussailleuse FS460C STIHL n° 11479673307A

Depuis 2009 d'une débroussailleuse FS400 STIHL n° 170952580

Depuis 2011 de deux tondeuse WOLF réf. 1177102 et 1177418

CONSIDERANT que ledit matériel n'est plus aux normes,

CONSIDERANT que société MARTEL MOTOCULTURE sise ZA Le Grand Pré – 42220 SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE a fait une proposition de reprise,

DECIDE

Article 1

La cession de ces différents matériels par la commune au profit de la société MARTEL MOTOCULTURE. Le prix de cession de l'est fixé à 630,00 € net de taxes. (Six cents trente euros net de taxes). La recette sera inscrite au budget principal de la commune.

Article 2

Ledit matériel doit être sorti du patrimoine communal.

Article 3

La présente décision sera notifiée à la société MARTEL MOTOCULTURE et au trésorier Payeur Général.

Article 4

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.



Fait à Annonay, le **6-7 FEV. 2022**

L'Adjoint délégué

Romain EVRARD

Transmis en sous-préfecture le : **6-7 FEV. 2022**

Identifiant téléransmission :